



Maison des Arts  
Le Plessis-Robinson

**À PARTIR DE MERCREDI 21 JUILLET**

# PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UN PASS SANITAIRE À PARTIR DE 18 ANS

Pour le Cinéma Gérard-Philipe et la Médiathèque Jean D'ormesson

**1** À MON ARRIVÉE, JE PRÉSENTE MON QR CODE AUX ÉQUIPES

Par attestation papier



Depuis TousAntiCovid Carnet



OU

**2** JE PRÉSENTE UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ  
En complément du pass sanitaire

**Le QR code doit présenter les preuves :**

- D'un test (RT-PCR ou antigénique) négatif de moins de 48h  
ou
- D'un certificat de vaccination (sous condition d'un schéma vaccinal complet)  
ou
- Un certificat de rétablissement du Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

La conformité du Pass sanitaire sera vérifiée selon les règles sanitaires en vigueur.  
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.